Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2024 à 18 h 30
Publication liste des délibérations : 05.04.2024

23 conseillers en exercice **Quorum : 12**

Les membres du Conseil Municipal, convoqués par écrit à domicile le 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, le 3 avril 2024, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, demande un secrétaire et procède à l'appel.

Secrétaire de séance : M. Leblanc

15 présents : Mme Monchecourt, Maire - M. Corbel - Mme Archaux - M. Leblanc, Adjoints.
M. Grenet – M. Frichet - Mme Fernandes - Mme Tissier - Mme Costérizant - M. Colas – M. Valenti - Mme Audo - Mme Cerqueira - Mme Triguel - Mme Jacquenet
Formant la majorité des membres en exercice.

3 absents excusés et représentés :
M. Bordet pouvoir à Mme Monchecourt
Mme Redon pouvoir à Mme Fernandes
M. Moinaux pouvoir à Mme Triguel

4 absents excusés, non représentés :
M. Morisseau - M. Torres Da Costa – Mme Ferry – M. Duhen

1 absente, non représentée :
Mme Golano

Assistait également à la réunion : Mme Massias, Directrice Générale des Services

Mme le Maire appelle les éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance précédente.
Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS-COMMUNICATION

I. AFFAIRES FINANCIERES
- Créances douteuses – reprise de provisions

II. AFFAIRES BUDGETAIRES
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Fiscalité 2024 – vote des taux
- Subventions aux associations 2024
- Budget primitif 2024
- Fongibilité des crédits

III. RESSOURCES HUMAINES
- Institution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

IV. AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS - COMMUNICATION

Autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil

Déclarations préalables : 7 Permis de construire : 5 DIA : 6 CU : 13

Relevé des décisions du Maire prises en application de la délégation donnée au Maire

ORDRE	DATE	OBJET

DELIBERATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

2024-02-01 : CREANCES DOUTEUSES – REPRISE DE PROVISIONS

Sur la proposition du Maire,
CONSIDERANT la provision constituée de 226 € ;
CONSIDERANT qu'il n'est plus nécessaire de conserver cette provision ;
Sur le rapport de la commission administration générale-finances ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- DECIDE de reprendre la provision pour un montant de 226 € au compte 781.

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

II. AFFAIRES BUDGETAIRES

2024-02-02/1 : COMPTE DE GESTION 2023

Les chiffres du compte de gestion établit par le comptable public concordent avec les chiffres du compte administratif de la commune.
En présence de Mme le Maire, il est procédé au vote du compte de gestion 2023.

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-02/2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme le Maire présente les résultats du compte administratif et appelle les éventuelles observations.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)
Résultats reportés		831 526,59		774 162,49		1 605 689,08
Opérations de l'exercice	2 236 718,47	2 511 773,26	391 511,38	253 566,83	2 628 229,85	2 765 340,09
TOTAUX	2 236 718,47	3 343 299,85	391 511,38	1 027 729,32	2 628 229,85	4 371 029,17
Résultats de clôture		1 106 581,38		636 217,94		1 742 799,32
Restes à réaliser			125 432,94	85 562,25	39 870,69	
TOTAUX CUMULES	2 236 718,47	3 343 299,85	516 944,32	1 113 291,57	2 668 100,54	4 371 029,17
RESULTATS DEFINITIFS		1 106 581,38		596 347,25		1 702 928,63

Aucune observation n'est formulée, Mme le Maire cède la présidence à Mme Tissier, vice-présidente de la commission finances et quitte la salle.
Mme Tissier demande, au vu de l'exposé, de procéder au vote du compte administratif 2023.

Ont voté : 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Sur la proposition du Maire,
CONSIDERANT la règlementation M 57 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la balance des comptes arrêtée au 31.12.2023 établie par le SGC ;
Sur le rapport de la commission administration générale, finances, ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- DECIDE, après constatation des résultats de l'exercice 2023, l'affectation au budget primitif 2024 comme suit :

- ***Excédent de fonctionnement cumulé 2023 pour un montant total de 1 106 581,38 €, Repris en totalité en section de fonctionnement (compte 002),***
- ***Excédent d'investissement cumulé 2023 pour un montant total de 636 217,94 €, Repris en section d'investissement (compte 001).***

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-04 : FISCALITE 2024 – VOTE DES TAUX

Sur la proposition du Maire,
VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;
VU l'état 1259 ;
Sur le rapport de la commission administration générale, finances, ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- FIXE comme suit pour l'année 2024 les taux communaux :

- ***Taxe foncier bâti : 37,40 %***
- ***Taxe foncier non bâti : 36,53 %***
- ***Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,15 %***

- CHARGE Mme le Maire de :

- ***Notifier cette décision aux services préfectoraux,***
- ***Transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.***

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur la proposition du Maire,
Sur le rapport de la commission administration générale, finances, ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- ALLOUE les subventions communales pour l'année 2024 selon le tableau ci-après. La subvention sera versée sous réserve d'un dossier administratif et financier réputé complet.

- PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2024.

Imputation	Subvention de fonctionnement	Vote
65748	**Associations communales**	**26 400,00**
	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	300,00
	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	600,00
	ASSOCIATION SPORTIVE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 200,00
	BIBLIOTHEQUE Amis Mots	5 000,00
	CLUB DE PETANQUE	1 200,00
	KABRIOLE	2 000,00
	OLYMPIQUE DU LOING	6 000,00
	ORIENTATION PLEIN AIR	3 000,00
	REVEIL BAND INTERCOMMUNAL	1 000,00
	TEL AMI (Téléthon)	500,00
	TENNIS	600,00
	COMPAGNIE MONTIGNONNE	1 000,00
	SPECTACLE CHEZ MOI	4 000,00
	Ecoles	**6 110,00**
	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2 225,00
	COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	3 885,00
	Associations extérieures	**1 450,00**
	AMICALE SAPEURS-POMPIERS BOURRON	400,00
	ASSOCIATION MEMOIRE DE LA RESISTANCE	150,00
	JUDO Bourron	300,00
	LE RUCHER Bourron	600,00
	Subvention exceptionnelle	**500,00**
	LARENA 77*	500,00
	TOTAL	**34 460,00**
657363	**CCAS**	**15 000,00**

Mme Archaux, M. Colas intéressés, ne prennent pas part au vote.

Ont voté : 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-06 : BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires.

- Section de fonctionnement
Le budget primitif de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **3 266 081,38€**, selon le document ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BP 2024

DEPENSES		Vote	RECETTES		Vote
011	Charges à caractère général	1 257 000,00	013	Atténuations de charges	10 000,00
012	Charges du personnel	1 797 010,72	70	Produits des services	122 000,00
014	Attenuation de produits	30 000,00	73	Impôts et taxes	322 274,00
65	Autres charges de gestion courante	134 560,00	731	Fiscalité locale	1 450 000,00
			74	Dotations et participations	255 000,00
Total des dépenses de gestion		**3 218 570,72**	**Total des recettes gestion courante**		**2 159 274,00**
66	Charges financières	4 845,35	76	Produits financiers	0,00
			77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations aux provisions		78	Reprise provisions	226,00
Total des dépenses réelles		**3 223 416,07**	**Total des recettes réelles**		**2 159 500,00**
042	**Transfert entre sections**				
68	*Dotations aux provisions*	*42 665,31*			
Total des dépenses d'ordre		***42 665,31***	002	Résultat reporté	1 106 581,38
TOTAL		**3 266 081,38**	**TOTAL**		**3 266 081,38**

- Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **906 833,75 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

BP 2024

DEPENSES					RECETTES				
Article	Libellé	RAR 2023	BP 2024	TOTAL	Article	Libellé	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
1068	Reprise sur excédent capitalisé				OO1	Solde d'exécution n-1 excédent		636 217,94	636 217,94
16	EMPRUNTS ET DETTES	0,00	23 622,00	23 622,00	10	DOTATION, FONDS DIVERS E		120 000,00	120 000,00
1641	Rembt dette capital		23 622,00		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
					10222	FCTVA		105 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	15 000,00	15 000,00	10226	Taxe d'Aménagement		15 000,00	
202	Frais liés à la réal. de documents d'urba (PLU)		0,00						
203	Frais d'étude		10 000,00						
2051	Concessions, droits similaires, licences		5 000,00						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 080,64	642 778,81	698 859,45	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	85 562,25	22 388,25	107 950,50
2131	Bâtiments publics		150 000,00		1321	Etat			
2135	Instal. gén., agencements, aménagts des const.		72 300,00		1322	Région (Parcours de santé)		15 388,25	
	Plaques Parcours Patrimoine	*23 544,00*				Région (CAR)			
	Pompe de relevage - Eglise	*2 246,40*				*Accessibilité Mairie*	*43 299,75*		
	Charpente ST	*1 134,73*			1328	ASME (Plaques patrimoines)		7 000,00	
	VMC ST	*6 795,35*							
2138	Autres constructions		20 000,00						
2151	Réseaux de voirie		80 000,00		13461	DETR			
2152	Instal. de voirie		50 000,00			*Accessibilité Mairie*	*42 262,50*		
	Barrière de ville	*868,80*							
	Prolongement rue du Poirier de Fromie	*14 235,60*							
21538	Autres réseaux		20 000,00						
2156	Autre mat. Et out. Incendie et déf. Civile		10 000,00						
	Extincteurs	*659,36*							
2157	Matériel et outillage technique		40 000,00						
	Système arrosage+cuve	*6 030,00*							
	Panneaux	*566,40*							
2158	Autres instal., mat., outillages de techniques		30 000,00						
2181	Installations générales, agencement, aménagement		60 000,00						
2182	Matériel de transport		20 000,00						
2183	Matériel informatique		20 000,00						
2184	Matériel de bureau et Mobilier		60 000,00						
2188	Autres immobilisations		10 478,81						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	69 352,30	100 000,00	169 352,30	*O40*	*Op. d'ordre transf. Entre sections*		*42 665,31*	42 665,31
231	Immobilisations corporelles en cours								
	Accessibilité Mairie	*55 204,54*			*28138*	*Amortissements*		*42 665,31*	
	Extension accueil de loisirs	*14 147,76*	100 000,00						
O40	*Op. d'ordre transf. entre sections*		0,00						
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 432,94	781 400,81	906 833,75	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		85 562,25	821 271,50	906 833,75

Sur la proposition du Maire,
VU la présentation du budget primitif 2024 et ses annexes ;
Sur le rapport de la commission administration générale, finances, ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes, comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement :3 266 081,28 €
Section d'investissement : 906 833,75 €

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2024-02-07 : FONGIBILITE DES CREDITS

Sur la proposition du Maire,
VU la présentation du budget primitif 2024 et ses annexes ;
CONSIDERANT l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Sur le rapport de la commission administration générale, finances, ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

III.RESSOURCES HUMAINES

2024-02-08 : INSTITUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Sur la proposition du Maire,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
VU l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE :

- DECIDE :

Article 1 :
La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle voté par l'assemblée délibérante
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 2 :
La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois, avant le 30 juin 2024.

Ont voté : 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

IV.AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le secrétaire,
D. LEBLANC

Le Maire,
S. MONCHECOURT